

FC GRENOBLE RUGBY – REQUETE EN CONCILIATION AUPRES DU CNOSEF

PARIS, LE 11 SEPTEMBRE 2023 – Le 22 août dernier, la formation Régulation de la Commission fédérale d’appel a prononcé à l’encontre du FC Grenoble Rugby le retrait de 6 points (4 points + 2 points au titre de la révocation du sursis) au classement du championnat de PRO D2 dans lequel évolue le club cette saison, pour raisons financières.

Le FC Grenoble Rugby a saisi le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSEF) d’une requête en conciliation à la suite de la décision de la formation Régulation de la Commission fédérale d’appel.

Dans la mesure où un conciliateur a été désigné, les effets de la décision sont suspendus jusqu’à la notification de la proposition de conciliation qui interviendra à l’issue de l’audience qui est fixée au 22 septembre 2023. Le FC Grenoble Rugby récupère donc jusqu’à cette échéance 6 points au classement.

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51